

PLU
Plan Local d'Urbanisme



7B1. Notice des Annexes Sanitaires

LE RESEAU D'EAU POTABLE

LA SITUATION ACTUELLE : RESSOURCE, STOCKAGE ET DISTRIBUTION

La commune d'Escragnolles est alimentée par huit sources alimentant les différents quartiers et hameaux de la commune :

AU CENTRE DE LA COMMUNE

- La source de Beiral (65 m³/j) alimente la Colette

Elle alimente deux réservoirs de 150 et 100 m³ situés à une altitude de 1.050 m. Le réseau de distribution dessert uniquement les secteurs de Grangasse et de la Collette.

- Les sources de Chiris et Carlette (86 m³/j) alimentent le village.

Elles alimentent deux réservoirs de 150 et 100 m³, situés respectivement à l'altitude de 1.000 m. et 1.010 m. Le réseau de distribution dessert uniquement les secteurs du centre village et du Logis.

Les différents captages alimentent plus de 80 % de l'urbanisation de la commune. Cela représente de l'ordre de 135 logements et de 400 habitants permanents.

A L'OUEST DE LA COMMUNE

- La source de Sanbuc (65 m³/j) alimente l'Ouest du village

Elle alimente un réservoir de 100 m³ situé à une altitude de 1.000 m. Le réseau de distribution dessert uniquement les quartiers des Ribes, de Saint-Pans, du Sanbuc et des Condamines. Il n'est pas maillé avec celui du village.

- Les sources des Galants (65 m³/j) alimentent le haut des hameaux de l'Ouest du plateau

Elle alimente un réservoir de 100 m³ situé à une altitude de 900 m. Le réseau de distribution dessert uniquement les quartiers des Galants, de la Bastide et du haut du Clos Mouron. Il n'est pas maillé avec les réseaux du bas du plateau.

- La source des Moulans (1,5 l/s) alimente les quartiers du Château et des Gras

Elle alimente un réservoir de 150 m³ situé à une altitude de 850 m. Le réseau de distribution dessert tous les quartiers des Moulans, du Cabanon, du centre et du bas du Clos Mouron, du Château et des Gras.

A L'EST DE LA COMMUNE

A l'est de territoire, 2 sources distinctes desservent **les quartiers des Amphons et de Bail**. Leur débit courant est respectivement de l'ordre de 1 l/s (entre 80 et 100 ml/j) et 0,75 l/s (entre 60 et 75 ml/j), alimentant deux réservoirs de 150 m³, tous deux situés à l'altitude de 950 m.

- La source des Amphons (1 l/s) dessert l'Est du territoire (quartier des Amphons).

Elle alimente un réservoir de 150 m³ situé à une altitude de 950 m. Le réseau de distribution des Amphons dessert un ensemble d'habitations composé de 10 logements occupés par une population résidente de 27 habitants permanents. Il dessert aussi un camping (13 emplacements) qui ne fonctionne que l'été. Les ressources sont suffisantes pour les besoins à satisfaire, y compris à l'étiage.

- Source du Baïl (ou de la Fontaine du Bois):

Le réseau de distribution du Baïl dessert un ensemble d'habitations composé de 18 logements occupés par une population résidente de 34 habitants permanents. Il dessert également une partie des habitations du plateau.

Les ressources sont suffisantes pour les besoins à satisfaire, y compris à l'étiage.

- La source Font Michel (3 l/s) alimente le hameau de Clars.

Elle alimente un réservoir de 30 m³ situé à une altitude de 1.150 m. Le réseau de distribution dessert dans l'Ouest du secteur un ensemble d'habitations composé de 13 logements occupés par une population résidente de 17 habitants permanents. Les ressources sont suffisantes pour les besoins à satisfaire, y compris à l'étiage.

➤ **La consommation en eau potable**

En 2009, la commune recense 369 abonnés soit 945 habitants raccordés.

➤ **La qualité de l'eau potable**

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé. Le Code de la Santé Publique impose des normes très strictes aux eaux destinées à la consommation humaine :

- Ne pas contenir de micro-organismes, de parasites ou toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- Etre conformes à des Limites de Qualité pour les paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé des consommateurs ;
- Satisfaire à des Références de Qualité, valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risques pour la santé des personnes.

Ces textes définissent précisément le contrôle officiel (paramètres à analyser et fréquence d'analyse) et la surveillance à mettre en place par le délégataire. Cette surveillance comprend notamment :

- l'examen régulier des installations
- le contrôle de l'efficacité de la désinfection
- un programme de tests et d'analyses en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations.

La conformité de l'eau produite et distribuée est mesurée en sortie des usines de production et au robinet du consommateur. Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle officiel, par rapport aux limites de qualité concernant la microbiologie et les paramètres physico-chimiques, sont les suivants :

Les résultats des analyses d'eau au niveau des sources (suivi du réseau de bassin RMC) mettent en évidence une eau peu minéralisée :

- **Sous-secteur amont** : bonne qualité en moyenne, avec dans le détail une légère contamination bactériologique, et un léger impact des zones d'activités situées sur le bassin versant et des stations d'épuration. Les zones de poljiés constituent des zones sensibles (infiltrations rapides).
- **Sous-secteur aval** : la qualité de l'eau est significativement dégradée notamment par des hydrocarbures, des solvants en relation avec les activités du bassin et l'urbanisation ou encore à l'usage de pesticides (particuliers).

Cette masse d'eau subit toutefois des pollutions ponctuelles :

- **pollution industrielle**: parfumeries (extracteurs d'arômes)
Des problèmes de réseaux ont été mis à jour et il existe aussi des incidents de manutention (rejet direct dans les vallons);
- défaillance du réseau d'assainissement, STEP des petites communes environnantes rejetant dans les vallons sec (infiltration directe);
- boues des STEP;
- dans le Loup, rejet des STEP industrielles;
- **assainissement autonome** (hameaux, résidences secondaires)

La qualité de l'eau sur le territoire d'Escragnoles est donc qualifiée de bonne sur le secteur amont et moyenne / médiocre sur le secteur aval.

SYNTHESE ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Il ressort de la situation exposée certaines contraintes localisées, du fait de la dispersion des ressources. Le fonctionnement de certaines sources est capricieux et leur situation à l'étiage peut devenir pénalisante. Il s'agit des captages de Carlette et Chiris, de Beiral, du Sanbuc et des Galants.

Ainsi, **les ressources apparaissent partout suffisantes pour desservir l'urbanisation**, avec des **restrictions à l'étiage dans la partie centrale**. Les secteurs du bourg et les hameaux de la partie supérieure ouest du plateau peuvent avoir des problèmes d'alimentation en période de grande sécheresse. **Cette situation, fluctuante et difficile à apprécier compte tenu de sa variabilité dans le temps, constitue un facteur limitatif du développement de l'urbanisation dans l'ensemble des quartiers concernés.**

Le réseau de distribution fonctionne de façon très satisfaisante, des travaux d'amélioration ayant permis de réduire considérablement les pertes d'exploitation. Il dessert tous les quartiers d'habitat.

Un maillage des réseaux du Baïl et des Amphons est envisagé. Il permettrait de desservir l'ensemble de l'urbanisation existante qui s'étire sur le plateau entre les deux hameaux. En outre, il pourrait intervenir un parallèle de la déviation projetée de la route du Baïl et desservir un éventuel secteur d'extension de l'urbanisation.

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

SITUATION ACTUELLE

➔ *Assainissement collectif*

Le réseau collectif d'assainissement d'Escragnolles s'organise autour de deux bassins de collecte et deux stations d'épuration : **le Château (partie Ouest de la commune) et le Village.**

Le réseau collecteur est de type séparatif fonctionnant intégralement en gravitaire. Il se développe sur environ 8 km, dont :

- 5 correspondant au village et à la Collette,
- 3 aux secteurs des hameaux de l'Ouest du plateau.

Les canalisations les plus anciennes sont en éternit, les plus récentes en PVC.

LA STATION D'ÉPURATION DU VILLAGE

D'une capacité de 500 équivalents habitants (500 EH), cette station permet de raccorder l'ensemble de l'urbanisation du bourg, des Condamines à l'Ouest à la Collette à l'Est (tous les autres secteurs sont en assainissement non collectif).

Réalisée en 1966, il s'agit d'un système « décanteur – digesteur » fonctionnant par minéralisation totale. Bien que d'ancienne génération, elle ne pose pas de problèmes particuliers de fonctionnement. Le milieu récepteur des rejets épurés est celui de la rivière de la Siagnole.

Les analyses réalisées en avril 2005 mettent en évidence un entretien satisfaisant et une qualité des eaux traitées moyenne. Toutefois, certains dysfonctionnements sont signalés et nécessitent un entretien fréquent pour garantir l'efficacité du fonctionnement de l'ouvrage.

LA STATION D'ÉPURATION DU CHATEAU

D'une capacité de 250 EH, cette station permet de raccorder l'ensemble de l'urbanisation du secteur des hameaux de l'Ouest du plateau (Galants, Clos-Mouron, Cabanon, Murlans, Château) à l'exception de celui du Gras. Le contexte environnemental est particulièrement sensible, du fait de terrains calcaires fortement karstifiés, situés en amont du bassin versant de la Siagne et comportant un grand nombre de sources captées pour la distribution d'eau potable dont les périmètres de protections sont en cours d'établissement.

Réalisée en 1975, lors de la réalisation des logements sociaux, il s'agit d'un système « décanteur – digesteur » fonctionnant par traitement biologique avec séparation physique préalable. Elle pose certains problèmes de fonctionnement qui devront être résolus à court terme. Le milieu récepteur des rejets épurés est celui de la rivière de la-Siagnole. Les analyses récentes (avril 2005) mettent en évidence un entretien et une qualité des eaux traitées de moyens. Les dysfonctionnements signalés sont limités et nécessitent là encore un entretien fréquent pour garantir l'efficacité du fonctionnement de l'ouvrage.

➔ *Assainissement non-collectif*

Les secteurs situés aux extrémités de la commune ne sont pas desservis par l'assainissement collectif :

- A l'Ouest, le hameau des Amphons
- A l'est, celui de Clars.
- Au Sud, le quartier des sources de Siagnes.
- Le long de la RD6085, le petit groupement des Rouguières. Sur le plateau, seule la partie centrale du secteur des Condamines n'est pas raccordée au réseau collectif mais devrait l'être sous peu. De même, le hameau agricole (bergerie) de la Bastide n'est pas desservi.

SYNTHESE ET EVOLUTIONS ENVISAGEES

Le nombre d'abonnés desservis par l'assainissement collectif est de l'ordre de 200 représentant 370 à 380 habitants. Cela représente 70 à 75% des logements occupés et 75% de la population résidente. Le reliquat est desservi par des dispositifs autonomes d'assainissement individuels (fosse septiques). Les secteurs d'assainissement non collectif concernent actuellement environ 70 à 80 logements représentant une population d'environ 120 habitants. Cela représente 20 à 25% des logements occupés et 25% de la population résidente.

➤ *Sur l'assainissement collectif*

Des interventions destinées à améliorer le fonctionnement des deux stations d'épuration apparaissent nécessaires à terme. Une réfection complète de la station du Château pourrait être nécessaire à moyen terme. Cela pourra affecter les possibilités d'extension de l'urbanisation dans les secteurs desservis.

Des extensions et renforcements de réseau sont prévus à court terme (dossiers en cours d'étude ou de montage).

- Une antenne prévue aux Ormes permettra le raccordement des Condamines jusqu'au Sanbuc de l'urbanisation sur le réseau de la station du Château. Le site envisagé pour un projet de maison de retraite (60 lits) sera raccordable à ce réseau.
- Plus ponctuellement, différents renforcements viendront compléter le réseau du bourg :
 - o Deux antennes permettront de raccorder l'intégralité des secteurs des Ribes et des Condamines, à l'ouest du village.
 - o Une autre le long de la voie communale remontant de l'ouest de la Collette à la RD6085 les parties les plus hautes du village, vers l'épicerie.
 - o Une antenne traversant la RD6085 à la Collette permettra de raccorder le secteur de Grangasse.

A terme, un réseau collectif et une nouvelle station d'épuration sont envisagés pour desservir le hameau existant du Bail. Les études préciseront dans quelles conditions l'extension de l'urbanisation jusqu'aux Amphons pourra ou non y être raccordée, notamment en cas de déviation du débouché sur la RD6085 de la voie de desserte du secteur si cette option est retenue. Pourra également y être raccordé le cas échéant le site des anciennes carrières, situé au droit du hameau du Bail au-dessus de la RD6085, au cas où le principe d'une occupation y serait adopté.

➤ *Equilibre assainissement collectif / non collectif*

A l'horizon du PLU, l'hypothèse est de prévoir les raccordements de l'ensemble de l'urbanisation du bourg et du plateau central à l'assainissement collectif. Les quartiers de l'est (Bail et Amphons) et de l'ouest (Clars) resteraient à ce stade desservis par des dispositifs individuels d'assainissement.

Les secteurs ouest du territoire resteraient dans cette situation à longue échéance, ceux de l'est offrant plus d'aptitude au développement d'un assainissement collectif à moyen terme.

A terme, seuls les quartiers situés le plus à l'écart de l'urbanisation du bourg et du plateau central devraient être maintenus en assainissement non collectif. Le secteur des Condamines sera intégralement desservi à court terme, basculant majoritairement pour toute sa partie ouest sur la station du Château et de façon très ponctuelle, quelques habitations de la partie située à l'extrême est vers la station du Village.

Le secteur de Bail ne pourra être desservi qu'à plus long terme ; les études préciseront dans quelles conditions l'extension de l'urbanisation jusqu'aux Amphons pourrait aussi y être raccordée. Les quartiers de Clars et des Rougières ne seront pas desservis avant longtemps, compte tenu du caractère très limité de l'enjeu en termes de population et de logements.

LES DECHETS

SITUATION ACTUELLE

➔ *Mode de gestion*

La gestion des déchets (ordures ménagères et assimilés, collecte sélective, encombrants, ..) est assurée par le SMED (Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets) qui couvre un territoire de 173 219 habitants produisant plus de 150 000 tonnes de déchets par an en 2014.

Les jours de collecte sont les lundis et vendredis.

Les emballages ménagers recyclables (EMR) et les encombrants sont collectés en régie intercommunale via des points d'apports volontaires.

Le SMED dispose d'un Centre de Valorisation Energétique (CVO) du Broc, d'un Centre Intégré de Transfert et Traitement (CITT), ainsi que de déchetteries dont la gestion se fait en régie. Les déchetteries les plus proches de la commune sont la déchetterie de Saint-Vallier de Thiey et la récente déchetterie de Valderoure, inaugurée en octobre 2015. Celles-ci se situent à 20km environ d'Escragnoles, et sont respectivement situées au Sud-Est et au Nord-Ouest du territoire communal.

➔ *Tonnages collectés*

Concernant les ordures ménagères, les tonnages collectés à l'échelle du SMED représentent 139 233 tonnes en 2014.